



Le Maire et L'Adjointe au Maire
A l'attention des
**Parents d'élèves des écoles maternelles et
élémentaires de Breuillet.**

Breuillet, le 28 août 2026

Service Enfance Jeunesse
Ligne directe : 01 69 94 60 49 ou 60 47
Mail : education@ville-breuillet.fr

Objet : Rentrée scolaire 2026

Chers parents d'élèves,

Nous vous espérons reposés et ressourcés après cette période estivale, qui a sans doute permis à chacun de profiter d'un temps de pause bien mérité.

Dans quelques jours, vos enfants reprendront le chemin de l'école. Comme chaque année, nos équipes sont pleinement mobilisées afin de les accueillir dans les meilleures conditions et de leur garantir une année scolaire agréable et constructive.

L'ensemble des locaux a été nettoyé en profondeur par nos ATSEM et nos agents d'entretien. Les matériels ont été vérifiés par les services techniques et un certain nombre de travaux ont été réalisés afin d'entretenir et d'embellir les bâtiments scolaires ainsi que leurs extérieurs.

En complément des modalités de rentrée du mardi 1^{er} septembre 2026 qui sont affichées par les directrices sur les portails des écoles, nous souhaitons également vous communiquer plusieurs actualités.

1. Evolution des structures

Pour l'année scolaire 2026-2027, les effectifs prévisionnels sont en baisse, à l'image de la tendance observée au niveau national. Malgré ce contexte, l'école maternelle Les Gravières conserve ses 8 classes et l'école maternelle Port-Sud bénéficie de l'ouverture d'une classe supplémentaire. Cette situation est particulièrement satisfaisante, car elle permet de maintenir des conditions d'accueil, d'accompagnement et d'apprentissage favorables au bien-être et à la réussite de nos jeunes élèves.

- Ecole maternelle Port-Sud : 6 classes, 153 élèves.
- Ecole élémentaire Port-Sud : 12 classes, 288 élèves (dont 1 classe ULIS).
- Ecole maternelle Les Gravières : 8 classes, 199 élèves.
- Ecole élémentaire Camille Magné : 15 classes, 355 élèves (dont 1 classe ULIS).

Madame CLERGIRONNET prend la direction de l'élémentaire Camille Magné en remplacement de Madame PRADINES partie à la retraite.

2. Les accueils de loisirs et activités périscolaires

Nos équipes d'animation sont ravies de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire.

Par ailleurs, le **jeudi 24 septembre à 18h30**, les accueils de loisirs vous convient à une **réunion d'information** au cours de laquelle le fonctionnement, les modalités de fréquentation et l'organisation vous seront présentés.

Nous vous rappelons que votre enfant peut fréquenter les temps d'accueil suivants dès le 1^{er} septembre :

- Accueil préscolaire (matin) : de 7h à 8h30
- Pause méridienne : de 11h30 à 13h30
- Accueil postscolaire : de 16h30 à 19h

L'inscription et la réservation sont obligatoires pour tous les temps d'accueil hormis celui du matin. Rendez-vous sur votre Espace Services Breuillet (ESB) avant dimanche minuit pour réaliser vos démarches.

Dans un principe de précaution pour garantir la sécurité de vos enfants, nous vous rappelons **qu'une pièce d'identité pourra vous être demandée par les animateurs** susceptibles de ne pas encore vous connaître. Nous vous remercions par avance pour votre patience et votre compréhension à l'égard de nos agents.

L'étude surveillée démarrera dès le jeudi 3 septembre 2026. Elle se déroule les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h. Les places étant limitées, une demande d'inscription en ligne sur l'ESB est nécessaire et **l'obtention d'une réponse favorable** de la part du service Enfance Jeunesse est obligatoire.

3. La cantine à 1€

Breuillet bénéficie encore cette année, du soutien financier de l'État permettant de proposer aux familles aux revenus les plus modestes (QF : A, B, C), de bénéficier d'un repas à moins de 1 €. Ce dispositif est maintenu tant que la commune demeure éligible et bénéficiaire de cette aide.

4. Le stationnement et la circulation autour des écoles

Dans un souci de sécurisation et d'apaisement de la circulation aux abords de nos écoles, de nouveaux aménagements et modifications sont à noter.

Groupe Scolaire Port-Sud :

L'avenue Surcouf est en sens unique pour une durée d'expérimentation jusqu'aux vacances d'automne de l'école vers la route d'Arpajon. Cette phase permettra d'apprécier les effets sur la circulation et la sécurité.

Groupe Scolaire Camille Magné/Les Gravières :

Après un test satisfaisant en fin d'année scolaire, la nouvelle organisation d'accès aux écoles Camille Magné et Les Gravières est pérennisée.

▪ Pour les maternelles :

Le mardi 1^{er} septembre, tous les élèves de maternelle seront accueillis au grand portail de l'école côté rue des Larris.

A compter du 3 septembre, les parents et enfants seront invités à emprunter l'entrée correspondant à leur classe :

- Classes de Mmes BONEL, CELERIER, LAZARO et SOLOMIAC : entrée par le grand portail situé rue des Ecoles,
- Classes de Mmes MOUDARRES et SECQ : entrée par le portillon situé rue des Larris (accueil au niveau de la petite cour),
- Classes de Mmes VIEIRA et LAVENELLE : entrée par le portillon situé rue des Larris (accueil au niveau de la rampe à côté de l'escalier).

- À 13h20, tous les élèves seront accueillis au grand portail.

▪ **Pour les fratries de maternelle :**

Le matin, tous les frères et sœurs seront accueillis au grand portail rue des Ecoles afin de limiter les croisements dans l'école.

▪ **Pour les élémentaires :**

Pour les entrées et les sorties, les élèves pourront utiliser selon leur choix les portails situés rue des Ecoles ou le portillon situé rue des Larris.

Le stationnement rue des Larris

Les places de stationnement situées rue des Larris sont réservées exclusivement à la dépose des enfants.

Elles sont considérés en arrêt minute entre 8h et 17h les jours d'école.

Ainsi, vous disposez de 15 minutes pour accompagner sereinement votre enfant jusqu'à l'entrée de l'école. En revanche, tout véhicule qui ne respecterait pas cet arrêt minute sera verbalisable.

Une étude est actuellement menée afin d'améliorer et de sécuriser davantage les accès aux écoles depuis la rue des Larris. La création d'un nouveau cheminement piéton et des places de stationnement supplémentaires seront réalisés pour la rentrée de janvier 2027.

5. Nos écoles s'adaptent

Nous avons tous été marqués par l'intensité et la durée exceptionnelles des épisodes de fortes chaleurs observés ces derniers mois. Après avoir équipé nos écoles de ventilateurs et de brumisateurs, un plan fraîcheur est également déployé pour mettre en place des solutions concrètes pour s'adapter au réchauffement climatique (climatisation, voiles d'ombrages, plantations d'arbres...).

6. Aux portes de nos écoles adoptons les bons comportements

Les chiens aux abords des écoles

Nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté municipal n° AM/009/2025, la présence d'animaux domestiques est interdite aux abords des établissements scolaires de la commune, y compris lorsqu'ils sont tenus en laisse.

La cigarette aux alentours des écoles

Depuis le 1^{er} juillet 2025 par décret, il est interdit de fumer dans les espaces extérieurs des établissements accueillant des mineurs ainsi qu'à proximité de leurs accès.

Nous remercions chacun pour son civisme et son respect de ces règles essentielles au bien-être et à la sécurité des enfants.

Nous souhaitons à tous les enfants, à leurs familles et aux équipes éducatives une excellente rentrée scolaire et une très belle année, riche en découvertes, en apprentissages et en réussites.

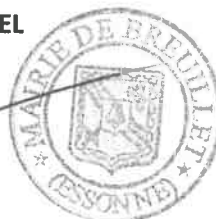
Excellente année scolaire à toutes et à tous !

Bernard SPROTTI



Maire de BREUILLET

Lydie BRUNEL



Adjointe à l'Education, à l'Enfance
Et à la Jeunesse

L'Espace Services Breuillet

<https://www.espace-citoyens.net/breuillet91services/espace-citoyens/>

Accéder à cet espace en ligne depuis votre ordinateur, une tablette ou un smartphone en vous connectant via le site de la mairie (<http://www.ville-breuillet.fr>) ou l'application mobile Breuillet en poche, afin d'effectuer vos inscriptions, réservations, obtenir des informations et suivre les actualités.

Une seule adresse mail pour les réservations hors-délais : esb@ville-breuillet.fr